

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 18 octobre 2021
N° CD-2021-9-8-5

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

COMMUNICATION RELATIVE A L'ETAT DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2020 - HAUT-RHIN

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en œuvre au cours de l'exercice 2020 en application de la délégation au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de gestion de la dette.

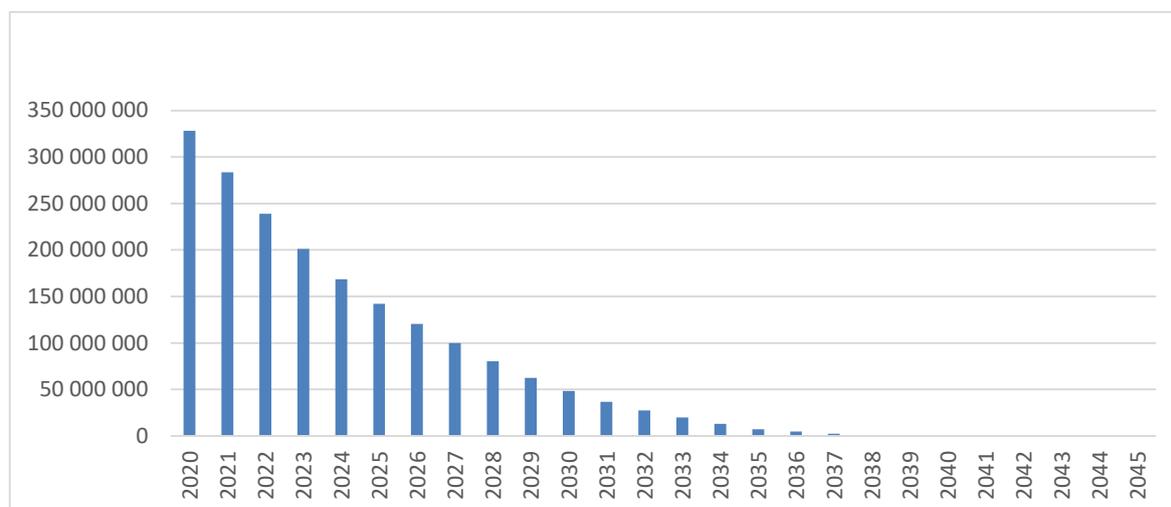
Par délibération CD-2021-6-0-3 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations consenties au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace a délégué conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 octobre 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément aux dispositions réglementaires la concernant, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette départementale s'élevait à 325 440 185,78 €. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 41 358 189,67 € et la nouvelle souscription d'emprunt de 44 M€, la dette départementale s'établit à 328 081 996,11 € au 31 décembre 2020. Toutefois, depuis 2015, le Département a diminué l'encours de la dette de près de 167 M€.

L'encours de la dette par habitant, passant de 427 €/hab. en 2019 à 429 €/hab. en 2020, se stabilise en dessous du niveau moyen de la strate (446 €/hab. en 2019 et 449 €/hab. en 2020).

Extinction de la dette en € (encours en fin d'exercice)



Le montant de l'annuité de la dette versée dans l'exercice a légèrement diminué en 2020 (47,5 contre 48,1 M€ en 2019), l'année a été marquée par la baisse du remboursement en intérêts (- 9 %) et la quasi stabilisation du remboursement en capital.

L'annuité de la dette par habitant (62 €/hab. en 2020 contre 63 €/hab. en 2019) s'est rapprochée de la moyenne de la strate (57 €/hab. en 2019).

La baisse de l'épargne brute en 2020 (91,8 M€, après retraitement des recettes de fonctionnement 2020 encaissées en 2021, contre 103,6 M€ en 2019) a entraîné en 2021 une légère dégradation du ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 3,6 années en 2020, contre 3,1 années à fin 2019.

Le ratio de l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, exprimant le poids de la dette par rapport aux recettes courantes, reste stable en 2020 passant de 47,9 % en 2019 à 47,4 % en 2020.

La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving) et de ligne de trésorerie.

Au 1^{er} janvier 2019, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 19 671 156,08 €.

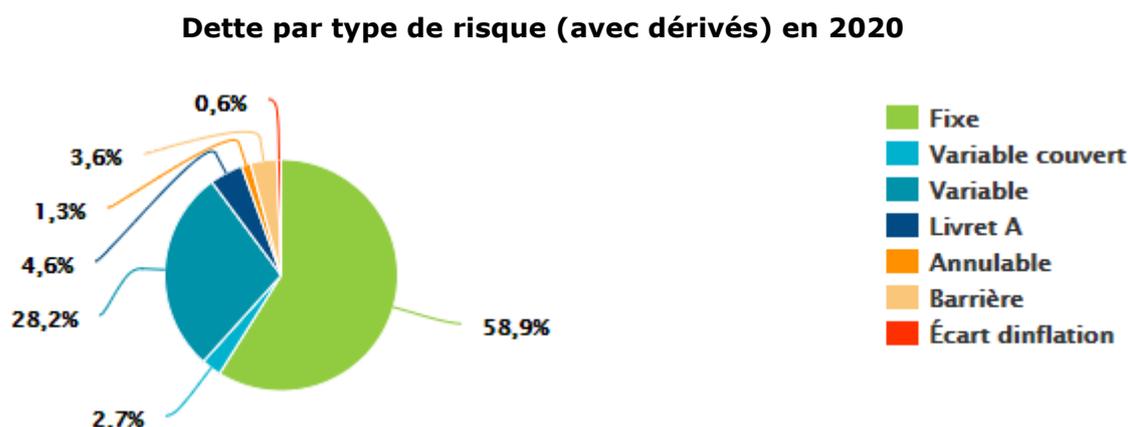
Dans le contexte des indices négatifs, les remboursements infra annuels ne présentaient plus d'intérêt et donc n'impactaient plus nos frais financiers.

Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2020, le taux moyen de la dette s'élevait à 1,64 % (en diminution de 34 points de base par rapport à la fin 2019), pour une moyenne de la strate de 1,86 %. En effet, les marges bancaires sur le stock de dette à taux variable sont majoritairement basses et bien positionnées, de même que les derniers contrats à taux fixe. Seul l'ancien stock de dette contractée durant la période 2002-2011, principalement à taux fixe, génère encore des intérêts élevés.

La durée résiduelle moyenne (restant avant l'extinction totale) de la dette départementale est de 10 ans et 3 mois pour une durée de vie moyenne (nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette) de 5 ans et 4 mois au 31/12/2020. Le rapport entre ces deux durées atteste la prépondérance de l'amortissement linéaire de nos emprunts.

Sa structure présente une prépondérance du taux fixe à 63,8 %, dont 4,9 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), et 36,2 % de taux variable, dont 0,6 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).



Malgré le fait qu'aucune opération de remboursement anticipé et de refinancement ne permette de dégager un gain du fait de pénalités contractuelles systématiques trop défavorables, ces prêts offrent une sécurisation des frais financiers sur les années à venir.

L'augmentation de l'encours de dette à taux fixe s'explique par l'extinction plus lente de cet encours par rapport au reste de votre dette.

Pour les emprunteurs de notre strate ayant un recours régulier à l'emprunt, les préconisations en matière de répartition par risque, à savoir disposer une part de taux fixe de 60% et 40% de taux variable, visent la diversification et la performance en terme des taux moyens des encours.

Les emprunts à taux variable permettent de profiter des index court terme très faibles et/ou négatifs et ainsi de réduire les frais financiers. A moyen et long terme, ces contrats apportent une souplesse de gestion plus grande que les taux fixes, en raison d'absence (ou de faible) indemnité de remboursement anticipé.

Les futurs recours à l'emprunt pourraient ainsi s'orienter vers des emprunts à taux variables avec des faibles indemnités en cas de remboursement anticipé. Une telle stratégie nous laissera la possibilité de renégocier ces marges si le niveau observé venait à baisser. A l'inverse, nous orienter vers des taux fixes dans le contexte actuel, cristalliserait le niveau de marge élevé pratiqué pas les prêteurs compte tenu des indemnités de sortie onéreuses associées à ces emprunts (indemnités actuarielles pour la plupart).

La Charte de Bonne Conduite

Au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette du Département du Haut-Rhin présente une bonne structure : 94,5 % de l'encours est indexé sur un risque 1A, 3,6 % sur du 2B, le restant émergeant sur du 1C (1,3 %) et du 2E (0,6 %).

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Président



Frédéric BIERRY